



Delémont, le 25 octobre 2018

Réouverture de la rue du Vieux-Château et consultation publique sur les aménagements de modération projetés à la route du Vorbourg

Après deux années de travaux, la rue du Vieux-Château est à nouveau ouverte à la circulation dans sa totalité depuis deux semaines environ. L'aménagement réalisé permet d'assainir la route contre le bruit routier et d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes sur cet axe collecteur. Le Conseil communal incite les habitants à utiliser prioritairement cet itinéraire pour effectuer le trajet entre le quartier du Mexique et le centre-ville. Comme annoncé au printemps, un projet de modération de la circulation concernant la route du Vorbourg est à présent mis en consultation publique jusqu'au 30 novembre 2018 afin de recueillir les avis, remarques et suggestions de la population. Les mesures prévues pourraient être mises en œuvre l'année prochaine sous réserve de leur acception et des crédits nécessaires.

Des mesures de protection contre le bruit

Le réaménagement de la rue du Vieux-Château s'est étalé sur deux ans, de 2017 à 2018. Le but premier des travaux réalisés est la protection contre le bruit routier. Ceci s'est concrétisé avec la pose d'un revêtement peu bruyant sur l'ensemble de la rue, amenant un peu plus de confort aux riverains de cet axe collecteur emprunté en moyenne par plus de 4'500 véhicules par jour. Un programme de mesures sera planifié dans les années à venir pour vérifier l'efficacité sur le long terme du revêtement mis en place.

Et des mesures en faveur de la mobilité douce

Lors des travaux, des mesures ont également été mises en œuvre pour garantir la sécurité des piétons et des cycles sur l'ensemble du tracé. Un trottoir mixte piétons/vélos de 2.5 m de large a ainsi été réalisé dans le sens de la montée. Les passages pour piétons ont tous été sécurisés conformément aux normes en vigueur et toutes les traversées de carrefour sont équipées de trottoirs traversants. Pour rappel, un trottoir traversant est une surface de circulation qui est aménagée comme un trottoir le long d'une chaussée principale. Il permet de franchir le débouché d'une rue latérale, ou secondaire, sans différence de niveau, en continuité avec les trottoirs adjacents. Toutefois, la bordure du trottoir reste visible et marque visuellement la continuité du trottoir. Le trottoir traversant donne la priorité aux piétons. Il est nécessaire de ralentir, voire de s'arrêter, comme devant un passage piéton.

Des travaux importants ont également été réalisés afin d'assainir les réseaux souterrains et garantir la sécurité d'approvisionnement de tout le secteur.

Une route collectrice confortable pour se déplacer du Mexique au centre-ville

Le Conseil communal remercie les habitants concernés pour leur patience et leur compréhension suite à ce chantier qui a entraîné de nombreuses perturbations de trafic sur une longue période. Le Conseil communal incite à présent les automobilistes à utiliser prioritairement la rue du Vieux-Château, qui reste à 50km/h et qui dispose d'un gabarit confortable, pour effectuer le trajet entre le centre-ville et les quartiers du Mexique, conformément au plan directeur communal qui qualifie cet axe de route collectrice.

Mise en consultation publique du projet de modération de la circulation de la route du Vorbourg

Afin de favoriser l'utilisation de la rue du Vieux-Château par les automobilistes, mais également pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains en général, le Conseil communal met en consultation publique jusqu'au 30 novembre 2018, un projet visant à modérer le trafic à la route du Vorbourg, qui reste à 40 km/h et doit garder une fonction de route de desserte. Le projet développé avec l'appui d'un expert en mobilité douce est consultable au Service UETP jusqu'au 30 novembre 2018. Les principes généraux en sont les suivants :

- maintien de la circulation bidirectionnelle et du régime de vitesse actuel à 40 km/h,
- amélioration des carrefours avec les rues transversales, essentiellement en créant des rétrécissements localisés et en améliorant les conditions de visibilité,
- amélioration de la sécurité des passages piétons, conformément aux normes en vigueur,
- mise en place de plusieurs rétrécissements de chaussée pour inciter les automobilistes à maintenir une vitesse adaptée,
- amélioration de la visibilité générale en exigeant la taille de certaines haies de la part des propriétaires concernés,
- entretien sans contrainte de la chaussée et du trottoir,
- investissement minimal afin de tenir compte d'une réfection ultérieure de la chaussée.

Le projet définitif sera établi après la période de consultation, en tenant compte, dans la mesure du possible, des avis exprimés. Sous réserve de la libération des crédits et de l'obtention des autorisations nécessaires, la mise en œuvre du projet est planifié au printemps 2019.

Conseil communal de Delémont

Annexe : plan de modération de la route du Vorbourg

Contacts :

Ernest Borruat, Conseiller communal UETP, 079 123 42 01

Hubert Jaquier, Chef du service UETP, 079 478 80 91

h:\04_presse_communication\communique_presse\chateau_vorbourg.docx